

Affaire suivie par : Nathalie Gayk-Sandral
Courriel : nathalie.gayk-sandral@gard.gouv.fr
Tél : 04.66.56.39.12

Nîmes, le 23 février 2024

**Examen conjoint du dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune de Branoux-les-Taillades**

Procès verbal de la réunion

Date : 23 février 2024 à 15h00

Lieu : préfecture du Gard (salle Erignac)

Participants : cf. liste de présence jointe

Introduction de la séance :

Monsieur le sous-préfet introduit la séance en expliquant l'intérêt que revêt le projet de sécurisation du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous. Aujourd'hui, la commune est en mesure de l'inscrire dans son PLU, à l'appui des études et de la consultation qui ont été réalisées. En attendant que la révision de celui-ci devienne exécutoire, cette réunion sert à réunir les participants publics associés afin de se prononcer sur la mise en en compatibilité de ce PLU afin de pouvoir prendre l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Observations et avis émis par les Personnes Publique Associées sur le projet de mise en compatibilité du PLU :

Il est procédé à un tour de table afin de recueillir les avis et observations sur le projet de mise en compatibilité du document d'urbanisme (MECDU) de Branoux-les-Taillades. Monsieur le sous-préfet invite le conseil départemental du Gard, maître d'ouvrage de l'opération, à présenter le projet.

CD 30 : Monsieur Maury rappelle que 2 procédures distinctes ont été engagées afin de sécuriser le projet en terme de calendrier. Parmi ces dossiers, la pièce H est relative à la mise en compatibilité du PLU de Branoux-les-Taillades. Dans ce document, sont indiquées les modifications au PLU essentielles à la réalisation de l'ouvrage. Il précise que le département ainsi que le bureau d'étude (SPL 30) reste à disposition pour apporter des précisions si besoin.

Alès agglomération, représentée par Madame Fietkau-Gordot, demande une présentation orale du projet ainsi que l'envoi des pièces du dossier afin que ces éléments puissent être intégrés dans le diagnostic de la révision du SCoT du Pays des Cévennes.

Monsieur MAURY rappelle que pour permettre la mise en conformité du barrage formé par le complexe hydraulique de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous, une MECDU est nécessaire à

l'installation du chantier qui doit se faire sur le site des Deux Lacs, en zone PPRI, l'ancien PLU ne le permettant pas. Ces travaux et l'installation du chantier sont prévus sur une période de 5 ans.

Monsieur Querelle précise que les travaux vont s'étaler de 2025 à 2029 sur plusieurs phases pour la sécurisation du barrage : le défrichage du chantier du site dite des « Deux Lacs » sur la commune de Branoux-les-Taillades, l'installation du chantier et les travaux sur les barrages uniquement sur la période de janvier à août (en rapport à la vigilance crue). Dans le cadre des études, différents sites ont été envisagés. Pour des raisons techniques et environnementales la base de vie a été décidée sur le site des Deux Lacs. Le PLU révisé ne permettant pas en l'état cette réalisation, cette procédure de MECDU vient consolider un PLU révisé qui doit être approuvé le 27 février 2023. L'objectif étant de tenir un calendrier contraint qui permette de démarrer des travaux. Pour rappel, la demande de DUP et parcellaire avec MECDU doit permettre l'expropriation de prioritaires privés. Par ailleurs, par sécurité, le département a souhaité dissocier la procédure de DUP et parcellaire avec MECDU de la DUP environnementale.

Monsieur Rieutord intervient sur la proposition de MECDU du cabinet d'étude (SPL 30) qui ne correspond pas tout à fait au PLU Révisé. Il est demandé au SPL 30 de reprendre l'article NB du règlement (pièce H) qui correspond à la révision du PLU de Branoux-les-Taillades qui doit être approuvé le 27 février prochain. Pour que ce PLU devienne exécutoire, il faudra qu'il soit déposé par la commune sur le « géoportail urbanisme » et publié au titre du contrôle de la légalité. Messieurs Querelle prend note de ces corrections dans son compte-rendu.

Monsieur Vignes, maire de Branoux-les-Taillades, précise qu'il n'y a pas d'objection au niveau de la municipalité mais que nous ne sommes pas à l'abri d'un recours. Si tel était le cas, la MECDU viendrait sécuriser le projet pour permettre légalement d'installer la base du chantier et d'exproprier dans un calendrier restreint. Ce pourquoi ces 2 procédures ont été menées de front.

Madame PEROT, de la DREAL Occitanie, n'a pas d'observation particulière sur cette MECDU.

Mise en compatibilité du PLU :

Le sous-préfet rappelle les enjeux juridiques, financier et de sécurité civile du projet. Afin de tenir le calendrier, il précise la nécessité de travailler en mode projet et de revenir vers les services de la sous-préfecture pour nous relancer si besoin. Par ailleurs, chacun des services doit avoir un travail de vigilance.

Monsieur le sous-préfet conclut la séance et remercie les personnes publiques associées pour leur présence et pour leur avis favorable unanime sur le dossier de mise en compatibilité du PLU pour le projet de sécurisation des travaux du complexe hydraulique formé par les barrages de Sainte-Cécile d'Andorge et des Cambous.

Le sous-préfet,



Émile SOUMBO

Liste des participants :

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, représenté par Madame Marielle PEROT de la Direction Risques Naturels, Contrôle de la sécurité des Ouvrages Hydrauliques,

Madame la présidente du conseil départemental du Gard, représentée par Monsieur Laurent MAURY, Chargé de mission à la Direction de l'Eau et de Valorisation du Patrimoine Nature et Madame Cécile MUNDLER, Directrice Adjointe de l'Aménagement du Territoire et Fonds Européens,

Territoire 30, SPL30, représenté par Monsieur Boris QUERELLE et Monsieur Guillaume MASSUCCI, Responsables d'Opérations,

Monsieur le président de la communauté d'Agglomération – Alès Agglomération, représenté par Madame FIETKAU-GORDOT, Responsable du service Conseil Planification et Ingénierie territoriale et Scot du Pays des Cévennes,

Monsieur le maire de Branoux les Taillades, Monsieur Michel VIGNES,

Monsieur le directeur de la direction départemental des territoires et de la mer, représenté par Monsieur RIEUTORD, Adjoint à la cheffe du Service Aménagement Territorial des Cévennes (SATC) et Madame RALLET, chargée d'étude planification-aménagement-habitat,

Monsieur le sous-préfet d'Alès, Émile SOUMBO, Madame Nathalie FERNANDEZ, cheffe du Bureau des Collectivités Territoriales et du Développement Local, Madame Nathalie GAYK-SANDRAL, Chargée de mission au développement local.

